

Annexe

Liste des lieux de collectes mobiles à Château Gontier et ses environs pour l'année 2008-2009

Ville	Date	Lieu	Horaires
Château Gontier	mardi 30 septembre 2008	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 28 octobre 2008	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 25 novembre 2008	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 30 décembre 2008	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 27 janvier 2009	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 24 février 2009	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 31 mars 2009	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 28 avril 2009	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 26 mai 2009	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 30 juin 2009	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 28 juillet 2009	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h
Château Gontier	mardi 25 août 2009	Salle des fêtes - promenade Résistance	De 14h à 19h

Site fixe de prélèvements de l' EFS (Dons du sang sur RDV) à Laval :

CH de Laval, 33 rue du Haut Rocher
53015 Laval
Tél. 02 43 66 90 00

Associations des donneurs de sang bénévoles de Château Gontier :

Présidente : Jean-Louis FOUCHARD
21 rue de Château-Gontier
53200 Azé



Information aux futurs candidats au don

Vous souhaitez donner votre sang pour la première fois



Pour donner votre sang :

Vous devez avoir entre 18 et 60 ans le jour de la collecte

Vous devez être en bonne santé et peser au moins 50 kg

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Ne venez jamais à jeun.

Chaque don de sang est précédé d'un entretien avec un médecin.

Cet entretien, confidentiel et couvert par le secret médical, permet au praticien de s'assurer que vous ne prenez aucun risque ni pour vous-même ni pour le receveur.

La sélection des donneurs à l'entretien médical constitue une étape clé de la sécurité transfusionnelle. Certains éléments de votre état de santé, récents ou anciens ou de votre vie personnelle peuvent vous obliger à renoncer à donner votre sang. Ils sont indiqués ci-dessous pour vous aider à préparer votre entretien avec le médecin.

Vous pourrez vous présenter à la collecte si vous n'avez jamais :

- reçu de produits sanguins (globules rouges, plasma ou plaquettes...)
- eu d'allogreffe (avec un tissu ou organe pris sur une autre personne),
- été traité(e) pour un cancer,
- fait usage de drogue par voie intraveineuse,
- fait de crise de paludisme,
- été traité(e) par hormone de croissance avant 1989,
- eu dans votre famille une personne atteinte de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (suspectée ou diagnostiquée),
- séjourné entre 1980 et 1996 plus d'un an au total dans les îles britanniques.

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG – PAYS DE LA LOIRE

MAJ : 26 mai 2006 – version 9

www.dondusang.net



ATTENTION

- Si vous avez été hospitalisé(e) pour une intervention chirurgicale,
- Si vous avez eu un examen endoscopique (gastroscopie, coloscopie..),
- Si vous avez eu des relations sexuelles sans préservatif avec un ou des partenaire(s), nouveau(x) ou à risque,
- Si vous avez fait un tatouage ou un piercing (même avec du matériel à usage unique),
- Si vous vous êtes fait percer les oreilles,

Vous devrez attendre 4 mois pour donner votre sang

- Si vous avez accouché

Vous devrez attendre 6 mois

- si vous avez fait un voyage dans un pays à risque de paludisme et pris un traitement antipaludéen,

Vous devrez attendre 4 mois à compter de la date de votre retour pour donner votre sang (des tests supplémentaires de recherche de paludisme étant nécessaires).

- Si vous avez présenté une gastro-entérite fébrile (diarrhée et fièvre),

Le délai est variable en fonction du germe. Dans tous les cas, téléphonez à l'EFS pour connaître la durée exacte de la contre-indication

- Si vous avez présenté une fièvre supérieure à 38°C,
- Si vous avez présenté un état infectieux diagnostiqué (angine, bronchite, pneumonie, grippe, otite, sinusite aiguë, abcès dentaire, furoncle, infection urinaire...),
- Si vous avez présenté des signes évidents et marqués d'infection, même en l'absence de consultation médicale, de prise médicamenteuse ou de fièvre (douleur importante à la déglutition, écoulement nasal purulent, toux grasse, frissons, courbatures et maux de tête en période d'épidémie de grippe...)
- Si vous avez pris des antibiotiques.

Vous devrez attendre 7 jours à compter de la date d'arrêt du traitement pour donner votre sang et 15 jours à compter de la date de guérison.

- Si vous avez eu un soin dentaire,

Vous devrez attendre 7 jours pour donner votre sang (pour un soin simple de type carie, attendre 1 jour).

- Si vous avez un manque de globules rouges (anémie) ou un manque de fer,

Vous devrez attendre la normalisation de vos analyses (hémoglobine et fer) pour donner votre sang. Pour prévenir une nouvelle anémie, prévoyez d'espacer vos dons : le médecin de prélèvement vous indiquera, lors de votre premier don, la fréquence à respecter.

Nous vous remercions de l'attention et du temps accordés à lire ce document.

Si vous avez un autre problème de santé, n'hésitez pas à téléphoner à l'Etablissement Français du Sang pour savoir si vous pouvez donner votre sang.

02 40 12 33 62 (site de Nantes) - 02 40 90 63 90 (site de Saint-Nazaire)

02 41 72 44 44 (Maine et Loire) - 02 43 66 90 00 (Mayenne)

02 43 39 94 94 (Sarthe) - 02 51 44 62 34 (Vendée)

Sommaire de la rubrique « Faire un don du sang »

Site Internet des villes – région Pays de la Loire

FAIRE UN DON

▶ Page d'accueil de la rubrique avec un point sur les besoins en sang de la région	Page 2
▶ Pourquoi donner son sang ?	Page 3
▶ Qui peut donner son sang ?	Page 4
▶ Le déroulement d'un don de sang	Page 5
▶ Où donner son sang dans les Pays de la Loire ?	Page 6
▶ Contacts utiles	Page 7
▶ Le don de moelle osseuse	Page 8
▶ Annexe – lieux et dates de collectes	Page 9



Le don du sang dans les Pays de la Loire : la mobilisation doit se poursuivre !

Chaque jour, **500 donneurs** de sang sont nécessaires dans les Pays de la Loire pour traiter les malades pour qui la transfusion **représente la seule voie thérapeutique possible**. La satisfaction de ces besoins repose sur la générosité des donneurs, la performance du service transfusionnel assuré par l'Etablissement Français du Sang avec le soutien actif des associations pour le don du sang bénévole.

Depuis 2002, les besoins des malades en concentrés de globules rouges (issus des dons de sang total) ont fortement augmenté dans la région des Pays de la Loire. Cette augmentation s'est amplifiée en 2007 (+8%) et se poursuit sur un rythme identique en 2008. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation des besoins en produits sanguins dans la région :

- L'allongement de l'espérance de vie en France entraîne une augmentation du nombre de malades nécessitant l'utilisation d'une thérapeutique transfusionnelle.
- Les progrès de la médecine permettent désormais le traitement de patients par chimiothérapie pour des leucémies ou des cancers à des âges de plus en plus avancés. Or, les transfusions augmentent nettement avec l'âge (2/3 des transfusés ont plus de 60 ans) et la région Pays de la Loire attire de nombreux retraités.

Dans ce contexte, la mobilisation des donneurs est plus que jamais indispensable. Recruter et fidéliser de nouveaux donneurs constitue un enjeu de santé publique majeur dans un contexte d'augmentation très importante des besoins transfusionnels.

En 2007, l'EFS-Pays de la Loire et les bénévoles des 180 associations pour le Don de Sang bénévole ont accueilli plus de 82 000 donneurs (147 360 dons) dans les 1 500 collectes organisées dans les communes, certaines entreprises et établissements scolaires et sur les sites de prélèvements de l'Etablissement.

La mobilisation doit se poursuivre en 2008 et 2009 !
Nous comptons sur vous pour donner votre sang
- (infos dons et collectes) : www.dondusang.net



Pourquoi donner son sang ?



Il n'existe pas de produit capable de se substituer complètement au sang humain. Le don de sang est donc irremplaçable et indispensable pour sauver une vie.

La transfusion sanguine est indispensable et vitale dans le traitement de nombreuses pathologies :

- Les leucémies et les cancers. Lorsque la chimiothérapie a détruit les cellules de la moelle osseuse, on a recours aux globules rouges et aux plaquettes.
- Pour les hémorragies importantes lors d'un accident, une opération chirurgicale, la transfusion de globules rouges est essentielle.
- Pour l'hémophilie, les grandes brûlures, le traitement des maladies infectieuses le plasma est nécessaire ainsi que les médicaments issus du plasma.
- Le plasma de groupe AB notamment est également très précieux pour la préparation de plasma thérapeutique. Le plasma de ce groupe peut être transfusé à tous les receveurs, quel que soit leur groupe.

Qui peut donner ?

Toutes les personnes âgées de 18 à 65 ans peuvent donner leur sang. Il suffit d'être en bonne santé et de ne pas avoir été dans une situation considérée comme à risques dans les mois précédant le don.

Vous pourrez donner votre sang :

- si vous avez atteint 18 ans le jour de la collecte
- si vous pesez au moins 50 kgs.

Vous pourrez VOUS présenter à la collecte si VOUS n'avez jamais :

- reçu de produits sanguins (globules rouges, plasma ou plaquettes...),
- eu d'allogreffe (avec un tissu ou organe prélevé sur une autre personne),
- été traité(e) pour un cancer,
- fait usage de drogue par voie intraveineuse,
- fait de crise de paludisme,
- été traité(e) par hormone de croissance avant 1989,
- eu dans votre famille une personne atteinte de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (suspectée ou diagnostiquée),
- et si, entre 1980 et 1996, vous n'avez pas séjourné plus d'un an au total dans les îles britanniques.

Pour tout savoir avant de donner son sang : les modalités du don, les principales contre-indications, les différentes étapes d'un don du sang et les lieux de collectes possibles...

Télécharger le document d'information aux futurs candidats au don



Rendez-vous sur le site Internet de l'EFS

www.dondusang.net / rubrique « donner » et « où donner »

Pour prendre rendez-vous pour un don de sang sur les sites fixes de l'EFS, merci de téléphoner au site le plus proche de votre domicile : Nantes (02 40 12 33 62), Saint Nazaire (02 40 90 63 90), Angers (02 41 72 44 44), Le Mans (02 43 39 94 83), Laval (02 43 66 90 00), La Roche sur Yon (02 51 44 62 34).



Le déroulement d'un don de sang

Quel que soit le lieu de la collecte (collecte mobile ou site fixe), le don de sang se déroule en quatre étapes selon la décision ministérielle du 6 décembre 2006 qui définit les bonnes pratiques transfusionnelles :

L'inscription administrative

- Cette première étape permet de recueillir les renseignements nécessaires pour constituer le dossier du donneur. Celui-ci doit se munir d'un document mentionnant son identité.

L'entretien médical

- Confidentiel et couvert par le secret médical, l'entretien médical préalable constitue une des étapes capitales du processus de don de sang (ou de la sécurité transfusionnelle).
- Donner son sang ne présente aucun risque si le donneur est reconnu apte au don. Par ses questions, le médecin cherche ainsi à déceler tous les éléments qui pourraient compromettre la santé du donneur (par exemple l'hypertension artérielle) et celle du receveur (risques de transmission d'une maladie transmissible).
- Ne pas mentionner une information sur son état de santé, son mode de vie revient immanquablement à risquer de mettre en péril sa santé mais aussi et surtout la santé du malade qui recevra le sang.



Le prélèvement

- À l'issue du contrôle d'hémoglobine et de l'entretien avec le médecin, le donneur, déclaré apte au don, passe dans la salle de prélèvements où il est pris en charge par le personnel infirmier. Celui-ci prélève quelques tubes échantillons sur lesquels seront effectués des analyses et des tests de dépistage. Il procède ensuite au prélèvement de sang lui-même (entre 400 et 500 ml).



Le temps du repos et de la collation

- Après le don, le donneur reste sous l'œil vigilant des infirmières. Une collation lui est offerte avant de quitter le lieu de collecte. Il convient de respecter un délai de 8 semaines entre chaque don de sang total.

L'Établissement Français du Sang Le service Public transfusionnel

Depuis le 1er janvier 2000, l'Établissement Français du Sang, établissement public d'Etat placé sous la tutelle du Ministre chargé de la santé, a pour mission de **gérer le service public transfusionnel en veillant à la satisfaction des besoins en matière de produits sanguins labiles** et à l'adaptation de l'activité transfusionnelle aux évolutions médicales, scientifiques et technologiques dans le respect des principes éthiques.

Employant 8 500 collaborateurs, l'Établissement Français du Sang, opérateur unique national de la transfusion, est constitué de 14 établissements régionaux en métropole. Dans les Pays de la Loire, l'EFS dont le siège est à Nantes compte 6 sites fixe de prélèvements. Avec 492 salariés, l'EFS Pays de la Loire assure le prélèvement, la préparation des poches prélevées, la qualification biologique des tubes de sang correspondant aux poches prélevées et la distribution des poches aux établissements de soins de la région.

Sites fixes de prélèvements de l' EFS (Dons du sang sur RDV)

Site de Nantes

34, boulevard Jean Monnet
44011 Nantes cedex 1
Tél 02 40 12 33 62

Site de Saint-Nazaire

293, Bd Laënnec
44606 Saint-nazaire
Tél. 02 40 90 63 90

Site d'Angers

16 bd Mirault
49103 Angers cedex 2
Tél 02 41 72 44 44

Site de Laval

CH de Laval , 33 rue du Haut Rocher
53015 Laval
Tél. 02 43 66 90 00

Site de la Roche sur Yon

CHD les Oudairies
85925 La Roche sur Yon
Tél 02 51 44 62 34

Site du Mans

194 avenue Rubillard
72000 Le Mans
Tél. 02 43 39 94 94

Pour connaître les dates et lieux de collectes, consultez notre site internet : www.dondusang.net

Les associations de donneurs de sang bénévoles, un relais indispensable de l'EFS

Avec 700 000 adhérents regroupés au sein de 2700 associations de donneurs de sang bénévoles (ADSB), elles mêmes regroupées au sein d'Unions départementales et de comités régionaux, **la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) est un partenaire privilégié de l'Établissement Français du Sang.**

Très investies dans la promotion du don, notamment en matière de recrutement et de fidélisation des donneurs, les ADSB constituent des relais de proximité incontournables pour l'EFS. Elles participent activement à l'organisation des collectes et à la promotion du don dans les communes grâce à des actions et de nombreuses manifestations autour du don (tractage, affichage, conférence, ...). **Dans les Pays de la Loire, plus de 180 associations pour le don du sang bénévole collaborent étroitement avec l'Établissement Français du Sang.**

Association des donneurs de sang bénévoles de votre commune : voir fiche en annexe



Le don de moelle osseuse

Rejoignez les donateurs volontaires de moelle osseuse.

Les malades ont besoin de vous !

Qu'est-ce que la greffe de moelle osseuse ?

La greffe de moelle osseuse est une méthode thérapeutique, permettant la guérison de maladies sanguines graves (aplasies, leucémies...), dont l'indication est posée en cas d'arrêt ou de perturbation du fonctionnement de la moelle osseuse, siège de la fabrication des cellules du sang. Lorsqu'un tel traitement est envisagé, le médecin recherche d'abord un donneur parmi les frères ou les sœurs. Or, 70% des malades n'ont pas de donneur compatible dans leur famille et cette compatibilité entre individus totalement étrangers, se rencontre avec une fréquence moyenne d'environ un pour un million.

Pourquoi devenir donneur ?

En France, 135 000 personnes sont inscrites sur le Registre français des donateurs volontaires de moelle osseuse. **C'est encore trop peu pour permettre à tous les malades (près de 2 000 en France), en attente de greffe, de trouver un donneur compatible.** Pour augmenter ces chances, les recherches sont également effectuées sur une base de données mondiale

Chaque nouveau donneur inscrit sur le registre national représente une chance supplémentaire voire unique pour ces malades de trouver leur donneur et peut-être de leur sauver la vie. Pour répondre aux besoins des malades, l'Etat français a engagé un plan d'action sur dix ans, qui doit permettre d'augmenter de 10 000 donateurs supplémentaires par an, le Registre français. Cette année, l'objectif de l'Etablissement Français du Sang – Pays de la Loire est de recruter 1 400 donateurs de moelle pour participer à l'augmentation du registre français.

Comment s'inscrire ? **Télécharger le dépliant d'information**

1^{ère} étape : **s'informer** : Lire attentivement le dépliant d'information

2^{ème} étape : **s'engager** : Remplir l'engagement initial volontaire (encarté à l'intérieur du dépliant), le signer et le retourner à l'Etablissement Français du Sang – Pays de la Loire.

3^{ème} étape : **l'entretien médical et la prise de sang** (inscription sur le Registre des Volontaires au don de moelle osseuse).

A réception de l'engagement, l'EFS-Pays de la Loire vous contactera pour fixer un rendez-vous pour l'entretien médical et la prise de sang dans le site de prélèvement de l'EFS le plus proche de votre domicile. L'entretien médical permettra de vérifier votre aptitude au don. La prise de sang est indispensable pour déterminer le groupage tissulaire du donneur et rendre effective votre inscription sur le Registre français des volontaires au don de moelle osseuse.

CONTACTS : L'Établissement Français du Sang – Pays de la Loire Secrétariat Donneurs de Moelle

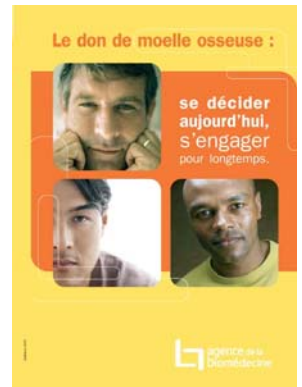
Si vous habitez en 44, 72 ou 85 Site de Nantes : 34 Boulevard Jean Monnet - 44011 NANTES Cedex 1 Tél. 02 40 12 33 00

Si vous habitez en 49 ou 53 : Site d'Angers : 16 Boulevard Mirault - 49022 ANGERS_Tél. 02 41 72 44 44

Pour en savoir plus, visitez le site de l'Agence de la BioMédecine dédié au don de moelle osseuse :

www.dondemoelleosseuse.fr

Le numéro vert 0 800 20 22 24



Le don de moelle osseuse :



**se décider
aujourd'hui,
s'engager
pour longtemps.**



La moelle osseuse et sa greffe

Qu'est-ce que la moelle osseuse ?

La moelle osseuse n'a rien à voir avec la moelle épinière située dans la colonne vertébrale. La moelle osseuse est un tissu mou présent dans le centre des os. Elle produit les cellules souches hématopoïétiques, c'est à dire les cellules qui sont à l'origine des cellules sanguines :

- les globules rouges qui transportent l'oxygène ;
- les globules blancs qui luttent contre les infections ;
- les plaquettes qui arrêtent les saignements.

Ces cellules souches hématopoïétiques se trouvent également dans le sang placentaire.

La greffe de moelle osseuse a pour but de permettre la reconstitution du système immunitaire pour des patients atteints de maladies graves, parfois mortelles.

«Merci...»

Depuis que les médecins ont diagnostiqué chez Sara, notre fille de deux ans, une leucémie, elle a reçu bien des cadeaux. Mais aucun aussi précieux que la moelle osseuse offerte par un donneur non apparenté. «Merci» à ce héros inconnu qui nous a donné la chance de regarder notre belle petite fille jouir de la vie à nouveau.

Pierre et Laetitia

Une maladie de la moelle osseuse peut dans certains cas nécessiter une greffe :

- soit une autogreffe, utilisant la propre moelle osseuse du malade ;
- soit une allogreffe (ou greffe allogénique) faisant appel à un donneur familial ou non apparenté.

Ce document ne traite que des allogreffes de moelle osseuse.

Les deux types d'indications pour une greffe

1 Les maladies cancéreuses (80% des cas)

Leucémies aiguës ou chroniques et certaines atteintes du système ganglionnaire.

2 Les maladies déficitaires

Il peut s'agir d'aplasies médullaires (arrêt du fonctionnement de la moelle osseuse) acquises après une hépatite, une intoxication chimique ou sans cause évidente, ou d'aplasies médullaires congénitales.

Il peut s'agir aussi de déficit immunitaire sévère du nourrisson, ou d'anomalie héréditaire de la fabrication des globules rouges (thalassémie par exemple).



Comment s'organise un prélèvement ?

Si vous êtes sélectionné pour un patient

Un jour, le centre donneur où vous êtes inscrit vous appelle : un malade, avec lequel vous êtes compatible, a besoin de vous. A ce malade que vous ne connaîtrez jamais, vous allez consacrer environ deux jours.

Des examens préalables

Tant pour votre santé que pour celle de ce malade, des examens cliniques et biologiques vont être pratiqués. Les médecins vous questionneront également sur votre état de santé et sur ce qui, dans votre mode de vie, influe sur elle.

Une ponction dans les os postérieurs du bassin

Votre moelle osseuse sera prélevée sous anesthésie générale, par ponction dans les os postérieurs du bassin. Le volume prélevé est calculé en fonction de votre poids et de celui du malade. Votre moelle osseuse est un tissu vivant qui se reconstituera très rapidement.

Hormis les risques associés à toute forme d'anesthésie générale évalués avant le don et, de manière exceptionnelle, les risques infectieux ou traumatiques aux points de ponction, le don de moelle osseuse est sans danger.

La législation prévoit la prise en charge des frais liés au prélèvement par l'établissement de santé chargé du prélèvement et de la greffe (frais de transport, frais d'hébergement hors hospitalisation, frais d'examens et de traitements prescrits, frais d'hospitalisation et indemnisation de la perte de rémunération subie par le donneur).

La greffe

Avant la greffe, la moelle osseuse du receveur doit être détruite par chimiothérapie et/ou radiothérapie. Le patient n'est alors plus capable de produire des cellules sanguines vitales et devient donc extrêmement vulnérable. La greffe doit être réalisée rapidement. La moelle osseuse du donneur est donnée au malade par injection intraveineuse, comme une transfusion.

«Deux jours de ma vie... pour sauver une vie»

Je sors de deux jours d'une hospitalisation bénigne. Un pépin de santé ? Pas du tout. Je suis allé donner ma moelle osseuse. Une anesthésie générale, des examens de santé préalables... oui, il faut une sacrée motivation pour le faire. Pour moi elle est simple. De l'autre côté, il y a des malades de tous âges qui ont besoin de la greffe de moelle osseuse pour s'en sortir. Alors ces deux jours : c'est vite réfléchi.

Marc, 35 ans



L'indispensable compatibilité donneur/ malade

La compatibilité se détermine en fonction de marqueurs génétiques appelés antigènes d'histocompatibilité humaine (HLA), qui constituent un système polymorphe très complexe.

Le donneur le plus compatible est un frère ou une sœur possédant les mêmes antigènes parentaux.

Si la probabilité de trouver un donneur HLA compatible au sein d'une même fratrie est de un peu plus de 1 sur 4, cette probabilité peut chuter à 1 sur 1 000 000, voire moins, lorsque la compatibilité est recherchée entre deux individus pris au hasard.

Certains malades au groupe HLA très rare n'ont et n'auront jamais de donneur totalement identique.

Le groupe HLA n'a rien à voir avec le groupe sanguin.

Le Registre français des donneurs de moelle osseuse non apparentés : un Registre national au cœur d'un réseau mondial de Registres de donneurs.

Dans l'état actuel, 25% à 30% de malades ayant un donneur HLA identique dans leur fratrie pourront rapidement bénéficier d'une greffe de cellules souches hématopoïétiques.

Les autres ne pourront compter que sur les cellules souches hématopoïétiques d'un donneur volontaire, non apparenté. C'est dire toute l'importance de ce don.

Le Registre national France Greffe de Moelle recense tous les volontaires au don de moelle osseuse. Il est relié à l'ensemble des Registres internationaux, ce qui lui permet de réaliser, à la demande des médecins greffeurs, les recherches sur le plan national et international et d'organiser la coordination du prélèvement lorsqu'un donneur compatible est identifié.

«Un donneur de moelle osseuse non apparenté est recherché pour 75% des malades. Pensez-y !»



Le don de moelle osseuse : être utile aux malades

Un médecin peut demander au Registre national de rechercher un donneur de moelle osseuse sur le fichier national et sur l'ensemble des fichiers mondiaux, qui recensent plus de 11 millions de volontaires au don dans 56 pays.

Environ 150 000 donneurs volontaires sont actuellement inscrits sur le Registre français.

Ce Registre regroupe aujourd'hui plus de femmes que d'hommes. Par ailleurs, la priorité est aussi d'inscrire, dans la mesure du possible, des volontaires de moins de 40 ans qui pourront ainsi s'engager véritablement dans la durée.

Il est également important d'inscrire des volontaires ayant des origines génétiques variées afin de répondre aux besoins de tous les patients.

**Réfléchissez
au don de moelle osseuse
et à la valeur
de cet engagement...
et contactez-nous !**

Autres possibilités de don...

■ Le don de cellules souches périphériques

Dans certains cas, dans l'intérêt du malade, le médecin peut demander au donneur un prélèvement de cellules souches par voie veineuse. Dans ce cas, le donneur reçoit un traitement par injection qui stimule la production des cellules souches de la moelle et les fait passer dans le sang où elles sont recueillies par cytophérèse*.

■ Le don de lymphocytes

Pour prévenir ou traiter une rechute de la maladie du patient, le donneur peut être rappelé pour un don de cellules appelées lymphocytes. En effet, ces cellules doivent absolument venir du même donneur. Ce don consiste en un prélèvement par cytophérèse. Il ne nécessite ni anesthésie, ni médicament et dure environ trois heures.

* Cytophérèse : technique de prélèvement des cellules, extraites sélectivement à partir du sang qui passe dans une machine (trieuse ou séparateur de cellules). Les cellules extraites constituent le greffon ; le reste des éléments sanguins est réinjecté au donneur. Cette technique est couramment utilisée par l'Etablissement Français du Sang pour prélever, par exemple, des plaquettes.

Devenir volontaire au don de moelle osseuse S'engager dans la durée

Se porter volontaire au don de moelle osseuse, c'est s'engager pour longtemps à faire don de soi pour aider un malade que l'on ne connaîtra jamais.

Critères et étapes clés

■ Conditions requises

1. Etre âgé de plus de 18 ans et de moins de 51 ans.
2. Etre en parfaite santé.
3. Répondre à un questionnaire de santé lors d'une consultation médicale.
4. Faire des tests biologiques, qui permettront notamment de déterminer le groupe HLA (prise de sang).
5. Accepter, comme l'exige la loi, l'anonymat entre le donneur et le malade.
6. Informer le centre donneur de tout changement important concernant son état de santé ou son lieu de résidence.
7. Durée de l'inscription sur le fichier : jusqu'à l'âge de 60 ans.

■ Le questionnaire de santé

Pour la sécurité maximale du malade comme pour celle du volontaire au don, le médecin du centre donneur l'interrogera sur :

- son état de santé récent ou ancien,
- sa vie personnelle.

L'une des clés de la sécurité du malade est donc la franchise lors de l'entretien avec le médecin de prélèvement.

■ Les examens cliniques et les tests biologiques

Effectués à partir d'une prise de sang, ils sont très classiques :

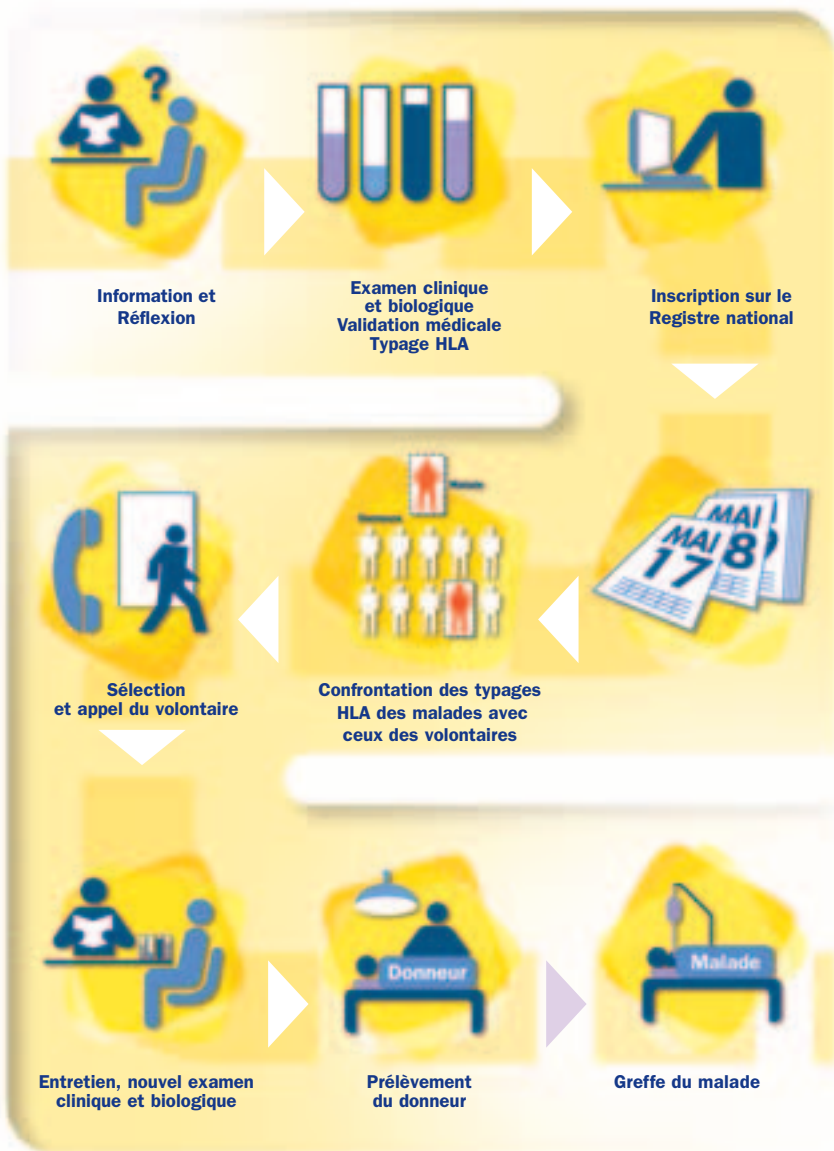
- groupe HLA, sérologies virales,
- groupe sanguin ABO et rhésus.

■ L'engagement du donneur est révoquant à tout moment

Contre - indications principales

Affections cardiaques, hypertension artérielle, affections respiratoires, maladies du système nerveux, affections cancéreuses, affections métaboliques (diabète, insuffisance hépatique), traitements par anti-coagulants, antécédents de phlébite ou embolie pulmonaire, affections neuro-musculaires et certaines allergies, surcharge pondérale importante.

Les grandes étapes du parcours du donneur de moelle osseuse.



www.dondemoelleosseuse.fr

Si vous envisagez d'être volontaire pour un don de moelle osseuse,
vous pouvez vous adresser à l' **Agence de la biomédecine**

**Registre France Greffe de Moelle - 1 avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX - Tél. : 01 55 93 65 34**

Agence de la biomédecine

L'Agence de la biomédecine, qui a repris les missions de l'Établissement français des Greffes, est un établissement public national de l'État créé par la loi de bioéthique du 6 août 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines.

L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet.

Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

En matière de prélèvement et de greffe de moelle osseuse, l'Agence :

1. arrête des objectifs quantitatifs et qualitatifs de recrutement de donneurs non apparentés et de recueil et de conservation de sang placentaire,
2. gère, par l'intermédiaire du Registre France Greffe de Moelle, le fichier national des volontaires au don de moelle osseuse ainsi que les demandes d'interrogation et les recherches pour les patients nationaux et internationaux,
3. assure l'évaluation des activités médicales,
4. contribue à l'amélioration de la qualité de ces activités par des actions de formation des professionnels et d'information du grand public.

Enfin, elle est chargée de développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe de cellules, d'organes et de tissus.



Siège national :

Agence de la biomédecine
1 avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél. : 01 55 93 65 50

www.agence-biomedecine.fr

N° Vert 0800 20 22 24

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DONNEURS VOLONTAIRES DE MOELLE OSSEUSE

« S'engager à devenir donneur volontaire de moelle osseuse. Concrètement, qu'est-ce que ça signifie ? »



- J'ai pris conscience que ce don représente un espoir de sauver la vie d'un malade.
- Je sais que le don est volontaire, anonyme et bénévole et je ne chercherai jamais à connaître le receveur.
- J'ai compris que je serai sollicité(e) seulement au moment où un malade compatible avec ma propre moelle osseuse aura besoin d'une greffe.
- Je serai disposé(e) à m'organiser pour me libérer lors du prélèvement.
- Entre temps, je m'engage à informer le Registre France Greffe de Moelle à l'Agence de la biomédecine en cas de changements importants dans ma vie. Par exemple, si je change d'adresse, si je pars à l'étranger, si mon état de santé évolue....
- Je signerai une lettre d'engagement pour valider mon inscription sur le Registre des donneurs volontaires de moelle osseuse, car cela représente un engagement moral auprès des malades et de leurs médecins.
- Je sais aussi que je peux renoncer à mon engagement à tout moment sans aucune justification, si je ne désire plus me porter volontaire.



Je suis prêt à m'engager à être donneur volontaire de moelle osseuse.

Je souhaite donc être contacté(e) par le centre d'accueil le plus proche de mon domicile en vue de mon inscription sur le Registre des donneurs volontaires de moelle osseuse.



A le Signature :

Je complète les renseignements ci-dessous et les adresse à :

Agence de la biomédecine
Registre France Greffe de Moelle
1 avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

Renseignements à fournir (en caractères d'imprimerie)

Nom :

Nom de jeune fille :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Prénoms :

Date de naissance :

E-mail :

Tél. personnel :

Tél. professionnel :

Tél. Mobile :

2^e adresse (Parents, amis...) :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Prénoms :

Tél. :

Coordonnées des centres donneurs

**Agence de la biomédecine
Registre France Greffe de Moelle**

Tél. : 01 55 93 65 34 (secrétariat donneurs)

Fax : 01 49 98 37 14

e-mail : fgm@biomedecine.fr

PROVINCE

Ville	Téléphone	Fax
ANGERS	02 41 72 44 44	02 41 72 44 51
BESANCON	03 81 61 56 93	03 81 61 56 32
BORDEAUX	05 56 90 83 70	05 56 90 83 72
BREST	02 98 44 45 95	02 98 43 05 55
CAEN	02 31 53 53 20	02 31 53 53 19
CLERMONT-FERRAND	04 73 15 20 29	04 73 15 20 26
DIJON	03 80 70 60 12	03 80 70 60 20
GRENOBLE	04 76 42 94 30	04 76 42 94 49
LILLE	08 20 80 22 22	03 20 44 43 89
LIMOGES	05 55 05 61 84	05 55 05 80 54
LYON	04 72 71 17 38	04 72 71 17 62
LA MARTINIQUE	05 96 55 24 24 ou 12	05 96 75 36 69
MARSEILLE	04 91 18 95 71 ou 72	04 91 48 16 02
MONTPELLIER	04 67 33 75 85 ou 74 56	04 67 33 71 29
NANCY	03 83 15 48 66	03 83 15 48 67
NANTES	02 40 12 33 00	02 40 12 33 33
NICE	04 92 03 55 02	04 92 03 54 70
POITIERS	05 49 61 57 29	05 49 61 57 81
REIMS	03 26 78 77 58	03 26 78 41 34
RENNES	02 99 54 42 22	02 99 54 83 20
ROUEN	02 32 88 02 23	02 35 70 31 54
LA RÉUNION	02 62 90 63 00	02 62 90 63 08
SAINT-ETIENNE	04 77 81 42 42	04 77 81 43 74
STRASBOURG	03 88 21 25 07	03 88 21 25 44
TOULOUSE	05 61 31 20 50 ou 53	05 61 31 20 51
TOURS	02 47 36 01 08	02 47 36 01 21
VALENCE	04 75 82 44 00	04 75 43 04 97

PARIS - RÉGION PARISIENNE

Ville	Téléphone	Fax
CLAMART (Centre de Transfusion Sanguine des Armées)	01 41 46 72 50	01 46 38 82 87
CRÉTEIL	01 56 72 76 74 ou 76	01 56 72 76 99
ÉVRY	01 60 78 08 18	01 60 78 12 72
PARIS/LA PITIÉ	01 42 16 02 52	01 45 82 98 81
PARIS/SAINT-ANTOINE	01 53 02 92 00	01 43 44 85 15
PARIS/SAINT-LOUIS	01 42 49 95 40	01 42 49 92 15
PONTOISE	01 30 17 33 35	01 30 38 60 43
VERSAILLES	01 39 23 45 38	01 39 23 45 80
SURESNES/FOCH	01 46 25 27 48	01 46 25 25 48

 **agence de la
biomédecine**

Siège national :

Agence de la biomédecine
1 avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél. : 01 55 93 65 50

www.agence-biomedecine.fr

 **N° Vert 0800 20 22 24**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE